



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP03713923U0050	Arrêté 18/10/2023 n° URB/2023/029

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 11/09/2023	
Par :	SARL Groupe Transition Energie
Représentée par :	David TORDJMAN
SIRET :	8275864960024
Demeurant à :	27 av Alphand 94160 SAINT MANDE
Pour :	Création d'un abri avec installation de panneaux solaires sur la couverture
Sur un terrain sis à	41 rue Victor Hugo
Réf cadastrales :	BA197

référence dossier
N° DP03713923U0050

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,
Vu le Site Patrimonial Remarquable,
Vu l'avis favorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (UDAP37) dans son courrier du 11/10/2023, ci-joint annexé,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée sous couvert de respecter les prescriptions émises à l'article 2.

Article 2 : Les prescriptions émises par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (UDAP37) dans son courrier du 11/10/2023, ci-joint annexé, devront être respectées.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 18/10/2023 N° URB/2023/029 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713923U0050	

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur David Tordjman, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à Luynes, le 18/10/2023



Le Maire

Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité
le : 24/10/2023
- sa notification par lettre recommandée avec
accusé de réception envoyée le : 19/10/2023
- sa publication sur le site internet de la
Commune le : 19/10/2023